

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL
SEANCE DU 10 mars 2022

Date de convocation : le 04.03.2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7 + 4 POUVOIRS

Par suite d'une convocation en date du 04 mars 2022 les membres composant le Conseil Municipal de Trepail se sont réunis à la mairie à 20h00 le 10 mars deux mil vingt deux sous la présidence de Monsieur Denis BOUDVILLE, Maire.

Présents : Messieurs Denis BOUDVILLE ; Arnaud BEAUFORT ; Ghislain OLIVIER ; Brice BEAUFORT ; Éric LAFFARGUE ; Alain GUILLAUME. Et Madame Pascale REDON.

Absent : Sylvie GERARD-MAIZIERES pouvoir à Denis BOUDVILLE ; Cyril BEAUFORT pouvoir à Ghislain OLIVIER ; Hubert CARRE pouvoir à Alain GUILLAUME et Guillaume ELIE pouvoir à Arnaud BEAUFORT

Secrétaire de Séance : Ghislain OLIVIER

Point de situation

Arnaud BEAUFORT signale au conseil que le trou devant son bâtiment a été rebouché

Ghislain OLIVIER informe le conseil que le déménagement des écoles en tout cas pour Trepail est pratiquement réglé. En parallèle une visite de nouveau pôle scolaire va être organisée le mercredi 16 mars matin. Il mentionne également au conseil la tenue d'une réunion avec des parents d'élèves pour des problèmes de discipline au sein du car scolaire, il se dit déçu des réactions de certains parents. Enfin il mentionne la réparation qu'il a demandé sur la porte des toilettes et qui a été effectuée par l'entreprise JB MENUISERIE.

Pascale REDON demande s'il est possible d'installer un banc au niveau du terrain de football et un autre banc au niveau de l'entrée du village pour les promeneurs. Elle informe le conseil de la tenue d'une réunion avec le moulin fleuri, qui va se retirer de plus en plus et elle demande au maire si les employés municipaux pourront aller récupérer le terreau, il lui répond que oui.

Alain GUILLAUME mentionne au conseil qu'il va falloir procéder au curage du fossé situé au chemin d'Isse, Monsieur le Maire en profite pour lui rappeler que l'ASA devrait procéder à des appels à cotisations pour financer l'entretien des chemins.

Alain GUILLAUME demande où en est le projet d'aménagement de la place de la gare.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

En ce qui concerne les tableaux de permanence du bureau de vote pour les élections présidentielles, après une dernière vérification auprès des absents, un tableau sera transmis à l'ensemble des membres du conseil.

Pour ce qui est de la réfection de l'abri de bus monsieur le maire présente le devis de deux entreprises, c'est le devis de l'entreprise Mizon qui a été retenu.

Au niveau des travaux de réfection de l'Eglise, monsieur le Maire informe le conseil qu'il est en attente encore d'un devis.

En ce qui concerne, les travaux place de la république, Pascale REDON informe le conseil du projet d'acquisition du mobilier urbain par la commune elle-même.

Pour ce qui est du distributeur de pizzas, l'emplacement retenu se situe au niveau du parking de la rue Saint Vincent à coté de la place handicapée. Un ravitaillement est assuré tous les jours, c'est prêt en 5 minutes et c'est du frais, la commune n'aurait à sa charge que la facturation électrique qui s'élève à environs 100 € par mois, c'est pourquoi le maire propose au conseil de demander au gérant du distributeur de pizza un loyer annuel de 1000 €. LE conseil accepte cette proposition.

En ce qui concerne la procédure d'expropriation de l'immeuble sis au 7 impasse Jean Lefèvre, elle est toujours en cours, un courrier d'information a été envoyé à l'ensemble des habitants de Trepail, un dossier de l'opération et un registre d'observations sont disponibles au secrétariat de mairie durant 1 mois .

A la suite de ce délai un dossier devra être transmis au préfet pour instruction.

Pour ce qui est du tableau vert de la commune, c'est en étude il est possible que des rues ou des chemins en sortent et que d'autres y rentrent.

En ce qui concerne le nombre d'électeurs sur la commune, il est en nette progression, Monsieur le Maire demande au conseil d'être particulièrement vigilant avec les nouveaux inscrits et de bien vérifier les cartes d'électeurs et si les gens sont bien mentionnés sur la liste d'émargement.

Enfin Monsieur le maire informe le conseil de la remise en état du vestiaire du terrain de football et des bancs et aires de pic nique de la commune.

Monsieur le Maire passe aux délibérations, il propose d'accorder au Fond d'action extérieure des collectivités territoriales dit FACECO pour soutenir l'Ukraine la somme de 1000 € ; le conseil entérine cette délibération.

TOUR DE TABLE

Alain GUILLAUME : il informe le conseil du passage du tour de France féminin et demande si la commune a prévu quelque chose pour le célébrer. Il demande quand l'arbre dans la cour d'école sera élagué et quand la souche rue du Calvaire sera retirée ;

Pascale REDON : demande si l'entretien du parterre à l'entrée du village est toujours assuré par l'entreprise Comin, le maire lui répond que oui, il lui demande de chercher aussi des suspensions pour décorer le pressoir à l'entrée du village ;

Eric LAFFARGUE : demande où en est la mise en place de l'application d'informations pour la commune ;

Brice BEAUFORT : RAS ;

Ghislain OLIVIER : il demande d'être plus vigilant sur l'installation des échafaudages au sein de la commune, il fait le point aussi sur la fête patronale qui se tiendra du samedi 23 juillet au lundi 25 juillet dans sa forme classique ;

Arnaud BEAUFORT : RAS.

La séance est clôturée à 21H40

Annexe : les délibérations

DELIBERATION 2022-02 : Solidarité Ukraine Don au Fond d'action extérieure des collectivités territoriales - FACECO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques.

Considérant la condamnation unanime par la Communauté internationale de l'invasion militaire illégitime de l'Ukraine décidée par le Président de la Fédération de Russie et faisant de nombreuses victimes civiles, des dégâts matériels importants et de nombreux déplacés qui fuient la guerre et les violences.

Considérant, que face à la nature de ce drame, il convient d'apporter une réponse rapide et coordonnée pour répondre à l'urgence humanitaire et aider la population qui souffre de cette invasion militaire, de soulager autant que faire se peut la détresse ressentie par les victimes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer la somme de 1000 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales – FACECO.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

D'autoriser d'attribuer la somme de 1000€ au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales – FACECO.